

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le vingt-deux juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 JUIN 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	7
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>	:	1
QUORUM	:	10
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 11 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 29 JUIN 2020

Le Président ouvre la séance à 19 heures 30.

Il signale, à titre liminaire, que Monsieur SAILLARD et ses services ont continué leur travail alors que les réunions de comité n'ont pas pu se tenir et précise que c'est sans doute la dernière fois que les élus de cette mandature se réuniront. Il mentionne que les scrutins qui ont eu lieu dans les communes au mois de mars, ainsi que le dimanche 28 juin ont ou vont amener un certain nombre de changements et c'est l'occasion pour lui de saluer celles et ceux qui ont œuvré pour ce syndicat et qu'il saluera les nouveaux arrivants lors du prochain comité. Etant encore dans la période de l'état d'urgence sanitaire, il annonce que, tout comme dans les municipalités, les temps de parole devront être limités afin de restreindre au maximum le temps de présence en vase clos. Aussi, il demande aux rapporteurs respectifs, y compris au délégataire dans son rapport, d'être le plus succinct possible au regard du contexte.

Madame Pauline TESSIER représentant la commune de l'Etang-la-Ville, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 22 janvier et 6 février 2020
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019
- Budget supplémentaire 2020
- Rapport annuel du délégataire 2019
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 22 JANVIER ET 6 FEVRIER 2020

Sans observations, le comité approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 22 janvier et 6 février 2020.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Président cède la parole à monsieur ARNAUD.

Monsieur ARNAUD présente le rapport.

Sans questions, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'année 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur ARNAUD présente le rapport.

Sans questions, **le Président** donne la parole à Monsieur CLUZEAUD et quitte la salle.

Monsieur CLUZEAUD, doyen de l'assemblée, rappelle les résultats du compte administratif 2019 et soumet la délibération au vote.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Le Président revient dans la salle et remercie les élus.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019

Monsieur ARNAUD présente le rapport.

Sans observations, le comité vote à l'unanimité l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Monsieur ARNAUD présente le rapport.

Le Président fait remarquer que le budget d'investissement 2020 est de 11 M€, ce qui représente un gros montant. Il précise qu'il s'agit d'un gros budget d'investissement qui se décompose en 8 M€ sur Corbières et le reste sur Port-Marly. Il fait remarquer que le syndicat est donc bien dans son rôle qui est d'investir et de faire tous ces travaux.

Monsieur CLUZEAU évoque la cause du retard du chantier du bassin du Port-Marly liée à la mauvaise localisation d'une canalisation de gaz sur les plans fournis par GrDF ayant engendré un surcoût pour le syndicat.

Monsieur SAILLARD répond que la même réaction a été constaté dans les services, mais ils fournissent l'emplacement, définissent où sont les réseaux tout en précisant que rien n'est certain. Ainsi, il explique qu'une fois constaté le mauvais emplacement des réseaux, il est impossible de se retourner contre eux.

Sans autres questions, le comité syndical vote à l'unanimité le budget supplémentaire 2020.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2019

Monsieur ARNAUD présente la note explicative de synthèse du rapport.

Il précise que le contrat avec SUEZ est de 6 ans, mais qu'il a été fait en sorte que la fin du contrat soit le 31 décembre 2024 car c'est plus pratique.

Concernant les usagers en 2018, il signale que le chiffre transmis est erroné. Il faut retenir 12 022. Pour le prix du service de l'assainissement, il indique que, dans les taxes et redevances, sont comprises aussi bien les taxes des communes que les redevances demandées par le SIAAP, ainsi que les redevances relatives à l'agence de l'eau.

Monsieur ARNAUD cède la parole à Monsieur CHEMILLIEZ pour la présentation du rapport des délégués.

Monsieur CHEMILLIER présente le rapport annuel du délégué 2019.

Monsieur MIRABELLI demande d'une part quelles informations le délégué transmet en 3G et d'autre part, si des points de contrôles fixes existent à certains endroits pour l'H2S ou si ceux-ci sont fait ponctuellement en fonction des agents qui passent vérifier.

Monsieur CHEMILLIER répond que, en ce qui concerne l'H2S, une campagne complète a été effectuée à l'été 2018 sur l'ensemble du périmètre et qu'il n'y a pas de contrôles en continu. Il explique que, dès qu'un agent intervient dans un poste ou lève un tampon, systématiquement, il va utiliser son détecteur de gaz pour vérifier l'absence de ce gaz. Il ajoute qu'ensuite, des mesures sont faites régulièrement pour contrôler s'il y a une évolution d'une période à une autre. Pour répondre aux reports d'alarme, il indique que ces reports concernent uniquement des équipements électro mécaniques donc les postes et que ce sont essentiellement des mesures de hauteur. Il explique que si une hauteur est anormalement élevée, l'alarme se déclenche et cela entraîne

automatiquement un déplacement en astreinte. Il donne également l'exemple d'absence d'électricité. Il informe que ce sont les défauts que le délégataire a classifiés en fonction des degrés d'urgence. Au sujet des zones d'informations, il répond que ce sont sur les dispositifs d'instrumentation qui sont sur le réseau d'assainissement, les points réglementaires où il y a également des données de hauteur qui sont rapatriées.

Un élu demande si la baisse du volume de consommation d'eau potable est une baisse du volume facturé ou une baisse du volume physique qui a transité.

Monsieur CHEMILLIER répond qu'il s'agit d'une baisse du volume facturé, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Monsieur MIRABELLI demande ce qu'il en est des fuites d'eau car c'est en moyenne 15 %, voire 20 %, de la problématique de l'eau qui part on ne sait où. Il souhaite savoir si ce taux est en diminution et si le problème va finir par être réglé ou si ce taux est toujours identique et qu'il trouve élevé pour des problèmes de fuites d'eau sur des réseaux ?

Monsieur CHEMILLIEZ précise que la question porte sans doute sur de l'eau potable avec du réseau sous-pression alors qu'ici, typiquement, le réseau n'est pas sous-pression. En conséquence il répond qu'il n'y a pas de phénomène de fuites d'eau sauf à l'occasion d'une casse de canalisation.

Monsieur SAILLARD souhaite également évoquer les rejets en termes d'assainissement.

Monsieur CHEMILLIER répète que ces rejets sont de 14,5 % du volume collecté qui étaient mesurés et qui se rejettent dans le milieu naturel. Il signale que c'était plus de 30 % l'an passé du fait de la crue de seine. Il attire l'attention des élus sur le fait, et le schéma directeur l'avait montré, que le syndicat est au-delà des 5 % autorisés par la réglementation et les fluctuations sont liées aux différences de pluviométrie et au niveau de Seine.

Monsieur ARNAUD précise que ce rapport a été présenté précédemment à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui n'a pas émis de questions fondamentales et qui a pris acte du rapport du délégataire.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur le rapport et souhaite savoir si le représentant du délégataire est satisfait de sa relation avec le syndicat.

Monsieur CHEMILLIER répond par l'affirmative et précise qu'il a des échanges réguliers, et qu'il y en a eu aussi pendant la période COVID, pour informer sur la continuité du service.

Le Président tient à souligner que le syndicat va entrer, dans les jours et semaines qui viennent, dans des phases de reconstitution en matière de gouvernance syndicale et intercommunale, dès lundi prochain, et que l'eau et l'assainissement seront des sujets importants et structurants de la Communauté d'Agglomération. Concernant les transferts de compétences, il explique que c'est compliqué avec les compétences communales, les compétences syndicales, les conventions de gestion et les conventions de délégation et que les approches seront disparates.

Monsieur CLUZEAUD demande s'il serait possible de faire quelques présentations sur ce domaine dans les écoles.

Monsieur CHEMILLIER répond que c'est tout à fait envisageable, à condition de définir quel type de présentation serait utile et ajoute que c'est aussi leur rôle.

Monsieur ARNAUD rappelle que ce type de projet a déjà eu lieu à l'Etang-la-Ville. Une institutrice souhaitait faire travailler ses élèves de CE2 et CM1 sur l'eau. Il a donc fait une présentation sur l'eau aux élèves, SUEZ s'est déplacée une matinée ou deux et une visite d'une station d'épuration a été effectuée.

Monsieur LABRE signale également qu'au Pecq un groupe de collégiens a du faire un rapport sur les problématiques de pollution de la Seine. Il estime que c'est donc un sujet qui intéresse les enseignants et leurs élèves.

Le Président confirme que c'est un travail de vulgarisation à étudier et pense que ce qui est fait à Port-Marly pourrait également être présenté.

Monsieur SAILLARD indique que cela avait déjà été étudié avec des lycées techniques à propos de l'usine de traitement des ordures ménagères (SIDRU) ou sur l'assainissement, pour trouver des sujets de préparation au Bac avec des cas concrets et des visites. Cependant il ajoute que c'est compliqué à mettre en place. Il précise cependant que le syndicat d'assainissement a travaillé un an avec l'université de Nanterre et avec des jeunes qui faisaient leur mémoire sur le bassin Saint-Léger et le ru de Buzot et il estime qu'il est toujours intéressant de s'associer à des problématiques scolaires.

Le Président reprend ses propos et répète que les questions de l'eau et de l'assainissement seront très structurantes dans le cadre des activités intercommunales et donc forcément syndicales, avec sans doute des schémas de rapprochement entre les différents syndicats qui vont être menés ; en effet, à terme, il faudra avoir une approche territoriale de ces questions, alors qu'elle est aujourd'hui morcelée entre plusieurs activités syndicales. Il informe qu'un travail sera fait pour réunir ou fusionner les différents syndicats qui opèrent sur le territoire ou pour couvrir le territoire le plus étendu possible et que ce sera un des objectifs, notamment en matière d'assainissement, car il y a des problèmes opérationnels entre les différents syndicats. Il explique qu'une fois les compétences fusionnées, il conviendra d'examiner si l'activité syndicale est conservée en l'état, et ajoute que cela prendra plusieurs années car on ne fusionne pas des compétences du jour au lendemain et que les communes doivent apprendre à travailler ensemble. A l'issue de ce travail, il faudra voir si cela a vocation à être apportée en l'état à la Communauté d'Agglomération et la décision sera votée ensemble, le moment venu. Il fait observer que s'agissant d'une compétence d'agglomération, il faudra apprendre, entre les syndicats, la part ville, la part syndicale, la part intercommunale, à avoir une vision homogène sur ces sujets. Il précise qu'il regardera très certainement ce sujet de très près au sein de l'agglomération. Il fait remarquer que les plans d'investissement, qu'ils soient communaux ou syndicaux en matière d'investissement, représentent des montants colossaux et qui ont une incidence locale immédiate comme cela a été observé au Port-Marly sur l'aménagement ou au Pecq sur la contrainte générée sur le parc Corbières qui est un des parcs publics les plus utilisés de la région. A ce titre, il cite les 11M€ de cette année et les 26 M€ portés par le syndicat. Il termine en précisant qu'obligatoirement les communes doivent continuer à avoir plus qu'un droit de regard sur tous les travaux à venir en matière d'investissement et d'assainissement car, derrière, il s'agit des politiques d'aménagement public et des politiques de voirie des communes des élus.

Le Président remercie Monsieur ARNAUD pour tout le travail qu'il a fait, ainsi que Monsieur LABRE, Monsieur AGNES et tous les élus et rappelle que les élus vont se réunir pour la recomposition du syndicat.

Sans autres remarques, le Président lève la séance à 20 h 45.